

COMPRÉHENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Objectifs : Comprendre le fonctionnement territorial, connaissance du contexte juridique entourant les collectivités publiques, se situer en tant qu'acteur du service public.

Prérequis : Aucun.

Déroulement pédagogique : Cours, jurisprudence, actualités, travail par groupe, présentation d'outils et de méthodes, échanges d'expériences.

Suivi et Évaluation : Évaluation par les participants, remise d'une attestation de formation.

Destinataires : Fonctionnaire de catégorie C recruté sans concours, fonctionnaire recruté sur concours et contractuel, concours externe, interne ou troisième concours, toute personne intéressée à comprendre le fonctionnement de l'univers territorial.

Durée : 1 jour

Coût : 990 €HT



**« La compréhension
est à
l'investissement
ce que l'esprit est
à l'intelligence »**

NB



Intégrer ou collaborer avec une administration territoriale nécessite de connaître les rouages administratifs spécifiques propres au fonctionnement des collectivités territoriales.

La fonction publique territoriale est composée de trois grades : A, B et C. Les agents de catégorie C y représentent la grande majorité des effectifs et exercent les fonctions d'exécution qui nécessitent pour certains métiers, des qualifications particulières, pour d'autres, aucune.

Les moyens d'intégrer la territoriale sont divers : concours externe, concours interne, troisième concours ou recrutement direct. Ces derniers, ouverts à tous, sans condition d'âge ni de diplôme, donnent accès sans concours à des emplois de catégorie C avec le statut de fonctionnaire, suite à une période de stage. Ils ont lieu au niveau national ou régional et les candidats sont sélectionnés sur dossier puis convoqués pour un entretien avec un jury. Le PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) ouvre notamment ces recrutements aux personnes répondant à des critères spécifiques de situation ou d'âge.

Cette formation constitue un essentiel afin d'évoluer au sein de la fonction publique territoriale : elle livre les connaissances indispensables à détenir sur la culture territoriale, l'environnement juridique et le fonctionnement des collectivités.

Un Nota bene conseille sur la conduite à tenir afin d'éviter tout risque de sanction disciplinaire ou de contentieux.



PLAN DE LA FORMATION

**La spécificité du droit administratif :
l'intérêt général et le service public**

**Appréhender la science administrative :
déconcentration, décentralisation,
intercommunalité, compétences, les
sources constitutionnelles et
internationales du droit administratif**

**Connaître l'organisation juridictionnelle
française**

Comprendre le statut du fonctionnaire

Les droits et obligations du fonctionnaire.
La carrière.
La formation.
Le traitement.

**Comprendre le fonctionnement des
collectivités territoriales**

La collectivité territoriale, quésaco ?
Les élus et les problématiques locales.
Les organes délibérant (assemblée, bureaux, comités).
Les CHSCT et CTE.
Les procédés de l'action administrative (actes unilatéraux et contrats).

**NB : Écueils à proscrire : prévenir tout
risque de sanction disciplinaire ou de
contentieux**

**Bilan de la formation et Questionnaire
satisfaction**